Numéro 8 – Novembre 2026

NOUVEAU GENEVOIS
MAGAZINE DU PLR GENÈVE



ÉDITO
Les élections fédérales sont lancées

VOTATIONS DU 29 NOVEMBRE
Feux d'artifice : protéger sans tout interdire
Matériel de guerre : pourquoi le PLR soutient la réforme

PLR GENÈVE
Rest'Ho : pour une Genève qui entreprend, qui rayonne et qui vit !



ÉLECTIONS FÉDÉRALES 2027
PRÉSENTATION DE NOS CANDIDATS

Agenda

NOVEMBRE

11 NOVEMBRE

Assemblée des délégués
Cologny

17 NOVEMBRE

Atelier Bilatérales III : agriculture et nouvel accord sur la sécurité alimentaire
Laiteries réunies

JANVIER

13 JANVIER

Apéritif des voeux
Halles de l'Île

AGENDA

Retrouvez tous les détails des événements dans la rubrique « agenda » de notre site web : **www.plr-ge.ch/agenda**.
N'hésitez pas à contacter le secrétariat du parti (info@plr-ge.ch / 022 818 42 42) pour vous inscrire à un événement.
Ces derniers sont ouverts à tous : membres et sympathisants.

LE NOUVEAU GENEVOIS EN VERSION ÉLECTRONIQUE

Savez-vous qu'il est possible de recevoir le *Nouveau Genevois* par mail à la place de l'envoi postal ?
Envoyez-nous un mail à **info@plr-ge.ch** si vous souhaitez bénéficier de cette possibilité.

Sommaire

ÉDITO P. 3
Les élections fédérales sont lancées

VOTATIONS 29 NOVEMBRE P. 4

Prises de position

Fédéral :
Feux d'artifice : protéger sans tout interdire

Matériel de guerre : pourquoi le PLR soutient la réforme

Bardonnex :
L'affichage, un choix entre liberté économique et caractère rural

ÉLECTIONS FEDERALES 2027 P. 12
Présentation de nos candidats

PLR SUISSE P. 16
Forte affluence à la « Landsgemeinde » du PLR à Langenthal !

PLR GENÈVE P. 18
Rest'Ho : pour une Genève qui entreprend, qui rayonne et qui vit !

PLR EN IMAGES P. 22

Bonne lecture !

Édito



Par Pierre Nicollier
Président du PLR Genève

Les élections fédérales sont lancées

En se réunissant à Langenthal, lors d'une Landsgemeinde organisée pour l'occasion, le PLR Suisse a lancé le compte à rebours pour les élections fédérales 2027. Un peu moins d'une année avant cette échéance, il s'agit surtout d'une opportunité pour rappeler ce qui fait la force de notre pays mais également les priorités de notre parti pour défendre son avenir.

La Suisse (pays) ne s'est pas construit grâce aux promesses, aux contraintes et aux réglementations. Il a progressé grâce à celles et ceux qui se lèvent chaque jour pour travailler et s'engager dans la société. Comme l'a mentionné Cyril Aellen, vice-président du PLR Suisse dans son allocution à Langenthal, ce n'est pas seulement l'entrepreneur qui ouvre son atelier à six heures du matin, c'est l'infirmière qui termine sa nuit lorsque nous commençons notre journée, cette mère qui prépare ses enfants avant de partir travailler, ce père qui entraîne les juniors de son club de football, cette femme qui accompagne ses parents vieillissants, cet étudiant qui travaille pour financer ses études, cet artisan qui risque ses économies pour créer son entreprise, et ces milliers de bénévoles qui donnent de leur temps et de leur énergie pour faire vivre notre société.

La prospérité ne tombe pas du ciel mais se construit par le travail, la responsabilité et l'engagement.

Le PLR ne veut pas d'une société où l'État organise chaque détail de l'existence. Il veut une Suisse qui fait confiance aux femmes et aux hommes capables de prendre des initiatives, de créer, d'apprendre et de réussir. Cela suppose de protéger le pouvoir d'achat, de refuser les hausses d'impôts (faciles), notamment une hausse de la TVA, et de permettre aux salaires, aux entreprises et à l'innovation de progresser.

La liberté n'est pas un luxe abstrait. Elle a besoin de conditions concrètes : la sécurité, des infrastructures fiables, des logements suffisants, une formation de qualité et une économie capable de transformer les idées en emplois. Construire davantage, continuer d'innover et réduire la bureaucratie ne sont pas des slogans, ce sont les moyens de préparer l'avenir.

Cette campagne fédérale doit être celle de l'unité. Nous ne gagnerons pas en nous regardant en chiens de faïence. Nous gagnerons ensemble, unis autour de valeurs claires : la liberté, la responsabilité, le courage, l'optimisme et le sens du bien commun. La liberté sans responsabilité devient égoïsme ; la solidarité sans prospérité devient une promesse vide.

Les élections fédérales sont lancées. Avec du cran, du cœur et de la détermination, le PLR doit porter un projet confiant pour la Suisse : celui d'un pays libre, sûr, innovant et solidaire. Car le meilleur reste à venir, à condition de le construire ensemble.

RÉDACTION
Le *Nouveau Genevois* est l'organe officiel du PLR Genève. Les articles ne reflètent toutefois pas nécessairement l'opinion du parti.
13, boulevard Émile-Jaques-Dalcroze · 1205 Genève
info@plr-ge.ch

ÉDITEUR RESPONSABLE
PLR Genève · T 022 818 42 42

RÉDACTRICE EN CHEF
Simone Cartier · simone.cartier@plr-ge.ch



ABONNEMENT
Membres : abonnement automatique
Non-membres : pour le recevoir gratuitement sous format électronique ou papier, écrivez un email à info@plr-ge.ch

CRÉATION ET RÉALISATION
Claire Dalcorso

CRÉDITS MAGAZINE
www.shutterstock.com ; André Springer (springer-photo)
Lucie Lanchou ; Steeve Iuncker

MARKETING & PUBLICITÉ
Contacter la rédaction · info@plr-ge.ch · T 022 818 42 42

IMPRESSION
Atar Roto Presse SA, Rue des Sablières 13, 1242 Satigny

VOTATIONS DU 29 NOVEMBRE

Prises de position

Réunis mardi 8 septembre à Genève Aéroport, les délégués du PLR Genève ont pris position sur les cinq objets soumis au vote populaire le 29 novembre.

SEYMAZ-SUD

OUI à la construction de logements de qualité

Le PLR Genève a voté un large soutien (49 voix pour et 1 abstention) au déclassement de « Seymaz-Sud » en zone ordinaire. Cela permettra la création de logements à proximité immédiate du Léman Express. Ce projet, coordonné avec l'association des propriétaires, s'inscrit dans un développement maîtrisé. Pour le PLR Genève, le déclassement de plus de 41'000 m² constitue une réponse concrète aux besoins en logements du canton. Adrien Genecand, député PLR souligne : « La zone ordinaire, ce n'est pas moins de densité : c'est de la densité bien faite. On construit avec les propriétaires plutôt que contre eux, et on y gagne en qualité architecturale. »

FINANCEMENT DE L'AVS

NON à une nouvelle hausse de la TVA

Les délégués se sont prononcés contre l'arrêté fédéral sur le financement additionnel de l'AVS par un relèvement de la TVA (46 voix contre et 4 abstentions). Le PLR Genève refuse ainsi l'augmentation générale de 0,4 point de TVA, et de 0,2 point pour l'hébergement. Pour le parti, cette mesure ferait peser une charge supplémentaire sur les ménages et les PME alors même qu'elle ne règle en aucun cas le déficit structurel du financement de l'AVS. Le financement prévu ne couvrirait qu'environ 1,5 milliard de francs par année des 4 milliards nécessaires pour la 13e rente. Le parti rappelle que la TVA a déjà été relevée 2 fois dans le passé pour financer le 1er pilier et appelle à une réforme structurelle plutôt que d'entrer dans de nouvelles hausses successives de cette taxe. Notre conseiller national, Cyril Aellen résume la position du parti : « Le pouvoir d'achat n'est pas qu'un slogan électoral, c'est un engagement qui se traduit par des votes cohérents au parlement. »

FISCALITÉ DES COUPLES MARIÉS

NON à la création d'une nouvelle discrimination

L'initiative populaire « Oui à des impôts fédéraux équitables pour les couples mariés – Pour enfin en finir avec la discrimination du mariage ! » a été refusée par les délégués (38 voix contre, 9 voix pour et 7 abstentions). Le 8 mars, le peuple a accepté de gommer la discrimination fiscale des couples mariés après plus de 40 ans de lutte. Cette initiative réintroduirait une architecture complexe. Et surtout, comme l'affirme notre conseillère nationale, Simone de Montmollin : « Ce texte recrée une inégalité de traitement entre les contribuables. » Le PLR souhaite que les cantons mettent leur énergie dans la mise en œuvre rapide de l'imposition individuelle plutôt que dans des mécanismes coûteux.

MATÉRIEL DE GUERRE

OUI à un renforcement de notre industrie d'armement sans renoncer au contrôle

La modification de la loi fédérale sur le matériel de guerre a été soutenue par 41 voix pour et 7 abstentions. Le PLR Genève soutient une révision qui doit permettre au Conseil fédéral d'adapter, dans un cadre limité et contrôlé, la politique suisse d'exportation de matériel de guerre dans un environnement géopolitique devenu plus exigeant. Pour le parti, la préservation d'une industrie suisse de défense crédible participe directement à la sécurité du pays. Cette évolution doit toutefois rester encadrée et compatible avec les principes de la politique extérieure et de la neutralité suisses. Pour Pierre Nicollier, Président du PLR Genève, « avec ce texte, l'interdiction pour la Suisse de fournir en armement les pays belligérants est maintenue, préservant ainsi la neutralité de notre pays ».

FEUX D'ARTIFICE

NON à l'interdiction

Enfin, les délégués du PLR Genève se sont prononcés à l'unanimité contre l'initiative populaire « Pour une limitation des feux d'artifice ». Le parti estime que l'interdiction de la vente et de l'utilisation par les particuliers des pièces d'artifice bruyantes dans la Constitution constitue une réponse disproportionnée. Des exceptions et des règles spécifiques existent déjà pour les grands événements. Selon Simone de Montmollin, « nous devons lutter contre un État qui interdit à tout va. La Constitution ne doit pas être un catalogue fourre-tout. »



OBJETS FÉDÉRAUX

Objet n°1 : Arrêté fédéral du 19 juin 2026 sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA NON

Objet n°2 : Initiative populaire « Pour une limitation des feux d'artifice » NON

Objet n°3 : Initiative populaire « Oui à des impôts fédéraux équitables pour les couples mariés – Pour enfin en finir avec la discrimination du mariage ! » NON

Objet n°4 : Modification du 19 décembre 2025 de la loi fédérale sur le matériel de guerre (LFMG) OUI

OBJET CANTONAL

Objet n°1 : loi modifiant les limites de zones situées entre l'avenue de Bel-Air et la Seymaz OUI

VOTATIONS FÉDÉRALES



Par Simone de Montmollin
Conseillère nationale

Feux d'artifice : protéger sans tout interdire

Les feux d'artifice ne font pas l'unanimité. Leurs détonations peuvent effrayer les animaux, déranger la population et peser sur l'environnement. On comprend ces préoccupations : elles sont légitimes et doivent être prises au sérieux. Mais faut-il pour autant inscrire une interdiction générale dans la Constitution fédérale ? Simone de Montmollin, conseillère nationale, nous expose les raisons de voter non à cette initiative. La Constitution n'est pas un catalogue de vœux destiné à accueillir, comme un fourre-tout, les desiderata de tous bords.

UNE RÉPONSE EXCESSIVE À UN PROBLÈME RECONNU

L'initiative « Pour une limitation des feux d'artifice » veut interdire dans toute la Suisse la vente et l'utilisation des pièces d'artifice qui causent du bruit. **Les cantons ne pourraient accorder des dérogations que pour des manifestations d'importance suprarégionale.**

Concrètement, les pétards et chaînes de pétards, notamment les traditionnels « pétards chinois », dont l'effet est exclusivement sonore, seraient clairement interdits. Mais le texte va sensiblement plus loin. Il ne vise pas seulement les engins conçus pour détoner : il concerne toutes les pièces d'artifice qui « causent du bruit ».

Selon la définition que retiendra la future législation d'application, l'interdiction pourrait donc toucher une grande partie des fusées, batteries, chandelles romaines et autres feux combinant effets lumineux, crépitements et détonations. Une fusée qui s'élève dans le ciel avant de libérer une gerbe colorée, ou une batterie qui enchaîne lumières et explosions, ne serait pas forcément autorisée au seul motif qu'elle offre aussi un spectacle visuel. Seuls les produits silencieux ou presque silencieux (cierges magiques, feux de Bengale, volcans ou certaines fontaines lumineuses) devraient rester librement accessibles.

Autrement dit, le ciel pourrait encore s'illuminer, mais il devrait largement se taire. Une grande partie des feux utilisés aujourd'hui par des particuliers, des associations ou des communes lors du 1er août, du Nouvel An, de mariages ou de fêtes locales pourrait ainsi disparaître.

UNE INTERDICTION AUX CONTOURS ENCORE FLOUS

C'est là que le bât blesse : la notion de pièce d'artifice « qui cause du bruit » n'est pas définie dans l'initiative. Aucun seuil sonore n'est fixé et aucune catégorie précise de produits n'est désignée. Or, presque tout feu d'artifice produit un certain bruit, que ce soit lors de son lancement, de son ouverture ou de la combustion de ses composants.

Il reviendrait donc au Parlement et au Conseil fédéral, après la votation, de déterminer quels produits sont encore assez silencieux pour être autorisés. Les citoyens sont ainsi invités à accepter le principe d'une interdiction sans savoir exactement quels objets seront finalement concernés.

Plus fondamentalement, cette initiative fait de l'interdiction la règle et de l'autorisation l'exception. Une fête villageoise, un mariage ou une célébration communale ne pourraient pas bénéficier d'une dérogation simplement parce qu'ils sont bien organisés, limités dans le temps et respectueux du voisinage. À l'inverse, un grand spectacle pourrait être autorisé parce qu'il accompagne une manifestation d'importance suprarégionale.

Cette logique me paraît difficile à défendre : pourquoi la taille ou le rayonnement d'une manifestation devraient-ils compter davantage que les nuisances qu'elle occasionne réellement ?



Faire confiance aux cantons et aux communes

Je reste attachée à un principe qui a fait ses preuves en Suisse : les décisions doivent être prises au niveau le plus proche possible du problème. Les réalités ne sont pas les mêmes au cœur d'une ville dense, dans une commune rurale ou dans une région confrontée à un risque aigu d'incendie.

Le droit actuel permet déjà aux cantons et aux communes de limiter ou d'interdire les feux d'artifice en fonction des lieux, des périodes et des circonstances. Plusieurs le font à proximité de sites sensibles ou lorsque la sécheresse accroît le danger d'incendie.

Davos montre qu'une réglementation locale et différenciée est possible : la commune limite fortement les feux d'artifice bruyants tout en prévoyant certaines exceptions. Les restrictions décidées cet été dans plusieurs régions en raison de la sécheresse en offrent une autre illustration.

Le fédéralisme n'est donc pas synonyme d'inaction. Il permet au contraire d'agir avec discernement, là où cela est nécessaire, et d'adapter la réponse aux réalités du terrain.

UN COMPROMIS FINALEMENT REJETÉ

Le Parlement a néanmoins cherché une solution plus ciblée. Un contre-projet indirect prévoyait notamment d'interdire dans toute la Suisse les pétards servant exclusivement à produire une détonation, sans effet visuel, et de renforcer certaines règles relatives aux importations.

Il aurait ainsi interdit les pétards chinois et les autres engins purement sonores, tout en maintenant en principe les fusées et les batteries offrant également un spectacle lumineux. Après avoir été soutenu au cours des délibérations par les deux Chambres, ce compromis a finalement échoué au vote final du Conseil national, par 114 voix contre 79 et 6 abstentions.

Pour les initiants et une partie de la gauche, il n'allait pas assez loin. Pour une majorité de la droite, il ajoutait une réglementation fédérale dont l'efficacité et l'applicabilité demeuraient incertaines. Comment distinguer et contrôler un pétard interdit d'un engin produisant, en plus de sa détonation, un modeste effet lumineux ? **Une règle n'est véritablement utile que si elle est compréhensible, applicable et contrôlable.**

Prenons l'exemple de Genève. Notre canton partage plus de 100 kilomètres de frontière avec la France. Contrôler les achats privés effectués de l'autre côté de la frontière serait particulièrement difficile. Et les nuisances provoquées par des feux tirés en France voisine ne s'arrêteraient évidemment pas à la douane.

Les deux Chambres ont d'ailleurs porté une appréciation différente sur le contre-projet : au vote final, 22 élus PLR du Conseil national l'ont refusé, tandis que les 12 représentants PLR au Conseil des États l'ont soutenu. Cette différence traduit un débat légitime sur les moyens, et non sur l'objectif. **L'initiative et son interdiction générale ont, elles, été très clairement rejetées par les deux Chambres et par le PLR.**

UNE NUISANCE RÉELLE APPELLE UNE RÉPONSE PROPORTIONNÉE

Il ne s'agit pas de nier les nuisances ni de défendre le droit de faire du bruit sans égard pour les autres. Il s'agit de choisir une réponse proportionnée.

La Suisse dispose déjà des instruments nécessaires pour protéger les personnes, les animaux et la nature, sanctionner les abus et intervenir lorsque les circonstances l'exigent. **Une interdiction nationale inscrite dans la Constitution ne garantit ni une meilleure protection ni une meilleure application des règles.** Elle risque surtout de coûter cher à mettre en oeuvre et de supprimer des traditions locales et des moments de fête, y compris là où ils pourraient être organisés raisonnablement.

Je préfère faire confiance à notre fédéralisme et à la responsabilité individuelle : **aux cantons et aux communes d'agir lorsque les réalités locales le commandent ; à chacune et chacun de faire un usage mesuré des engins pyrotechniques,** en tenant compte des animaux, du voisinage, de l'environnement et des risques d'incendie.

Car entre tout permettre et tout interdire, il reste une voie qui correspond assez bien à notre pays : celle du discernement, de la responsabilité et du respect d'autrui.

Protéger, oui. Centraliser, bureaucratiser et interdire indistinctement, non.

VOTATIONS FÉDÉRALES

Matériel de guerre : pourquoi le PLR soutient la réforme



Par Cyril Aellen
Conseiller national

La révision de la loi sur le matériel de guerre permettra au Conseil fédéral d'adapter la politique suisse d'exportation de ce matériel. Une préservation d'une industrie suisse de défense crédible qui participe directement à la sécurité du pays est essentielle. La nécessité de conserver notre neutralité armée également. Cyril Aellen, conseiller national, nous expose le cadre limité et contrôlé de cette révision législative et les raisons pour lesquelles il convient de l'adopter.

UNE NEUTRALITÉ ARMÉE

La Suisse est neutre. Elle entend le rester. Mais notre neutralité est armée. Cette précision n'est pas seulement historique. Elle implique que notre pays soit capable d'assurer sa défense et, pour cela, de disposer d'une armée équipée ainsi que d'une industrie capable de lui fournir une partie de ce dont elle a besoin.

Or cette industrie ne peut pas vivre du seul marché suisse. Notre pays est trop petit et les commandes de notre armée trop limitées. Les entreprises suisses actives dans le domaine de la défense doivent donc pouvoir exporter et participer aux chaînes internationales de production. Un système d'armes moderne rassemble d'ailleurs des composants provenant de nombreux fournisseurs et de plusieurs pays.

DES RÈGLES QUI VONT PLUS LOIN QUE CE QU'EXIGE LA NEUTRALITÉ

C'est là que notre législation actuelle pose problème. En voulant éviter que du matériel suisse ne se retrouve dans un conflit, nous avons progressivement adopté des règles qui vont parfois plus loin que ce qu'exige notre neutralité. Le critère actuel qui interdit en principe une exportation vers un État impliqué dans un conflit armé est notamment plus restrictif que le droit de la neutralité lui-même.

La nuance est importante. Une entreprise suisse peut produire une pièce destinée à un avion, un radar ou un véhicule construit à l'étranger, sans que cette pièce soit elle-même destinée à un conflit. Pourtant, une évolution de la situation internationale peut suffire à remettre en cause toute la relation commerciale.

Quel constructeur étranger acceptera durablement cette incertitude s'il peut obtenir le même composant ailleurs ? Le risque est évident. Les entreprises suisses peuvent être progressivement écartées de certaines chaînes de production. Avec les commandes partent alors les compétences, les emplois et surtout le savoir-faire dont notre propre armée pourrait avoir besoin demain.

Une Suisse qui interdit toujours davantage à ses entreprises de travailler avec ses partenaires ne renforce donc pas nécessairement son indépendance. Elle risque surtout de perdre des compétences qu'elle devra ensuite acheter à l'étranger. C'est à ces problèmes que répond la révision de la loi sur le matériel de guerre, soutenue par le PLR Suisse.

LES DÉCLARATIONS DE NON-RÉEXPORTATION, UN ASSOUPLISSEMENT NÉCESSAIRE

La première correction concerne les déclarations de non-réexportation. Aujourd'hui, elles constituent la règle. La réforme permettra au Conseil fédéral de continuer à les exiger lorsque des considérations de politique extérieure, de neutralité ou de sécurité le justifient. En revanche, lorsqu'une entreprise suisse livre une pièce détachée ou un élément d'assemblage destiné à une chaîne internationale de production, il pourra en principe y être renoncé.

« Les entreprises suisses actives dans le domaine de la défense doivent pouvoir exporter et participer aux chaînes internationales de production. »



La différence peut sembler technique, mais elle est essentielle. Si une société suisse fournit un composant destiné à être intégré dans un système construit à l'étranger, il est difficile d'exiger que la Suisse conserve ensuite un droit de regard permanent sur chaque déplacement ou chaque transfert du produit final.

LES ÉTATS PARTENAIRES ET LE CRITÈRE DE L'IMPLICATION DANS UN CONFLIT ARMÉ

La deuxième modification concerne certains États partenaires déjà soumis à un régime particulier dans l'ordonnance sur le matériel de guerre. Pour ces États, le simple fait d'être impliqués dans un conflit armé ne constituera plus automatiquement un motif de refus. Cela ne signifie nullement que toutes les exportations seront autorisées. Les autres critères de la loi subsistent et le droit international, notamment le droit de la neutralité, continue de s'appliquer.

LES SITUATIONS EXCEPTIONNELLES : POSSIBILITÉ DE DÉROGATION DU CONSEIL FÉDÉRAL

Enfin, le nouvel article 22b règle les situations exceptionnelles. Une loi peut fixer des principes. Elle ne peut pas prévoir aujourd'hui chacune des crises auxquelles notre pays sera confronté demain. Le Conseil fédéral pourra donc déroger à certains critères lorsque des circonstances exceptionnelles sont réunies et que les intérêts de politique extérieure ou de sécurité de la Suisse l'exigent. Il devra toutefois continuer à respecter les conditions générales de la loi et nos obligations internationales.

Cette compétence est encadrée. Lorsqu'elle est utilisée dans une décision particulière, les commissions de la politique de sécurité du Parlement doivent être informées dans les 24 heures. Si le Conseil fédéral agit par ordonnance, celle-ci est limitée dans le temps.

UNE MODIFICATION LÉGISLATIVE QUI PROTÈGE NOS ENTREPRISES ET NOS COMPÉTENCES

Le débat n'est donc pas celui d'un abandon du contrôle. La Suisse doit continuer à encadrer les exportations de matériel de guerre. Elle doit respecter sa neutralité et le droit international. Sur ces principes, la réforme ne change rien. Elle entend simplement éviter qu'une législation conçue pour protéger notre sécurité finisse, par sa rigidité, par fragiliser les entreprises et les compétences dont cette même sécurité dépend.

Une neutralité armée ne consiste pas seulement à affirmer que nous voulons nous défendre. Encore faut-il conserver les moyens de le faire. C'est dans cette logique que le PLR Suisse soutient la modification de la loi sur le matériel de guerre.

VOTATION COMMUNALE

Par Rhym Senhaji

Présidente PLR+ Bardonnex

Bardonnex : l'affichage, un choix entre liberté économique et caractère rural

À Bardonnex, le débat sur les panneaux publicitaires dépasse désormais la seule question de leur emplacement. Le Conseil municipal a adopté, le 2 septembre 2025, un règlement relatif à l'affichage et un concept directeur. Après l'aboutissement d'un référendum communal, les citoyennes et citoyens se prononceront le 29 novembre 2026. Le dossier pose une question très concrète : comment organiser l'espace visible de la commune tout en conciliant activité économique, liberté d'entreprendre et préservation du caractère rural ? Rhym Senhaji, Présidente PLR+ Bardonnex, nous présente les enjeux de ce référendum pour lequel le groupe PLR+ encourage de voter OUI.

ENCADRER LA PUBLICITÉ AU LIEU DE L'INTERDIRE

Le règlement adopté fixe un cadre précis. Il s'applique aux affichages visibles depuis le domaine public, y compris lorsqu'ils sont installés sur des terrains privés. Il définit les formats autorisés, leur implantation, leur hauteur, leur espacement et les conditions de sécurité. Les supports lumineux, éclairés ou numériques ne sont pas autorisés, sauf pour l'affichage officiel. Pour l'affichage papier, le texte distingue notamment le F4C culturel, les formats F4 et F4cp commerciaux et le F200 commercial. Les installations visibles depuis le domaine public doivent en outre faire l'objet d'une autorisation préalable du service technique communal.

Cette approche ne revient donc pas à ouvrir largement la porte à la publicité. Elle consiste à déterminer à l'avance ce qui peut être installé, où et dans quelles conditions. C'est précisément là que se situe l'enjeu politique du dossier. Une commune peut choisir l'interdiction de la publicité commerciale, comme l'ont fait d'autres communes genevoises, ou décider de disposer d'un instrument permettant de l'encadrer. Bardonnex a, avec le règlement soumis au vote, retenu cette seconde logique.

LA LIBERTÉ ÉCONOMIQUE, OUI, MAIS AVEC DES LIMITES

Pour une sensibilité qui accorde une place importante à l'initiative privée, la question mérite d'être posée sous l'angle de la liberté économique. Les entreprises, les indépendants et les commerces doivent pouvoir faire connaître leur activité. L'affichage constitue l'un des moyens de communication disponibles, notamment pour les acteurs locaux qui ne disposent pas nécessairement des budgets des grandes marques. Dans le même temps, l'affichage ne peut pas être considéré indépendamment du cadre de vie d'une commune rurale. La réglementation cherche précisément à fixer cette limite.

Le groupe PLR+ Bardonnex indique parmi ses lignes directrices vouloir « encourager les entreprises et les entrepreneurs en leur offrant un environnement favorable », tout en affirmant sa volonté de « préserver la qualité de vie rurale de Bardonnex ». Ces deux orientations permettent de comprendre pourquoi le dossier de l'affichage touche directement à des questions chères à notre formation : soutenir l'activité et l'initiative sans renoncer aux caractéristiques qui font l'identité de la commune. Cela ne signifie pas que chaque disposition du règlement constitue une position officielle du PLR+ ; il s'agit plutôt de deux principes explicitement affichés par le groupe et directement concernés par le débat.

Le contexte genevois montre d'ailleurs que plusieurs modèles existent. À Vernier, le Tribunal fédéral a confirmé en 2024 la compatibilité avec les droits fondamentaux d'une interdiction de l'affichage commercial sur le domaine public. À Lancy, la population a accepté en novembre 2024 une interdiction de la publicité commerciale sur le domaine public et sur le domaine privé visible depuis celui-ci, avec certaines exceptions.

Bardonnex n'a pas choisi cette voie dans le règlement adopté en septembre 2025 : le texte autorise certaines formes d'affichage commercial, mais les soumet à des critères d'implantation et exclut notamment les dispositifs lumineux et numériques.

UN HISTORIQUE RÉVÉLATEUR

L'histoire du dossier est également révélatrice. Une motion relative à l'affichage commercial avait été adoptée par le Conseil municipal en février 2024. Le débat portait alors entre autres sur la nécessité de disposer d'une base réglementaire permettant à la commune de traiter les demandes d'annonceurs et d'éviter une multiplication non maîtrisée des installations. Depuis, le contexte juridique a évolué, notamment avec la décision du Tribunal fédéral concernant Vernier. Le débat communal s'est donc poursuivi avec une question de fond : faut-il encadrer l'affichage ou l'interdire ?

Le référendum a permis aux opposants au règlement de porter cette question devant la population. Le Conseil d'État a constaté son aboutissement en janvier 2026 : 347 signatures avaient été annoncées, 217 contrôlées et 200 validées, alors que 182 étaient nécessaires. Le scrutin a ensuite été fixé au 29 novembre 2026.

UN CHOIX QUANT À L'EXERCICE DE LA RESPONSABILITÉ COMMUNALE DE BARDONNEX

Le vote ne portera ainsi pas uniquement sur des dimensions de panneaux ou sur leur nombre. Il permettra aux habitants de se prononcer sur le principe d'un cadre communal spécifique pour l'affichage. Avec un règlement, la commune dispose de critères explicites et d'une procédure d'autorisation. Sans ce dispositif, la question de l'affichage reste à traiter dans le cadre des règles cantonales et des autres instruments applicables. Le choix relève donc aussi de la manière dont Bardonnex souhaite exercer sa responsabilité communale.

L'AFFICHAGE POLITIQUE, UNE PLACE DISTINCTE

Le texte prévoit par ailleurs une place distincte pour l'affichage politique, culturel et communal. L'affichage politique demeure soumis à la législation cantonale sur les droits politiques, tandis que la commune met à disposition des supports gratuits. Cette distinction rappelle que les panneaux installés dans l'espace public ne servent pas uniquement à la publicité commerciale : ils participent également à la vie démocratique, culturelle et associative.

UN RÈGLEMENT PROPOSANT UN COMPROMIS ÉQUILIBRÉ

À quelques semaines du scrutin, le débat peut donc être ramené à une opposition de principes clairement identifiables. D'un côté, la volonté de protéger les paysages, les villages et la qualité de vie rurale ; de l'autre, la volonté de ne pas transformer cette protection en interdiction générale de toute visibilité commerciale. Le règlement adopté par le Conseil municipal propose un mécanisme intermédiaire : autoriser certains affichages, mais les soumettre à des formats, des emplacements et des règles précises. C'est cet équilibre que les électeurs de Bardonnex seront appelés à apprécier le 29 novembre.

Sources : règlement relatif à l'affichage et au concept directeur de la Commune de Bardonnex, adopté le 2 septembre 2025 ; Conseil d'État de Genève, communications des 14 janvier et 1er juillet 2026 ; Commune de Bardonnex, présentation du PLR+ ; procès-verbal du Conseil municipal du 2 septembre 2025.

Vendre bien.
Vendre juste.

À la SPG, vendre un bien immobilier, qu'il soit existant ou sur plan, c'est mettre en lumière son caractère unique. Nous élaborons pour vous une stratégie sur mesure afin de maximiser sa valeur. Nous vous connectons aux meilleurs acheteurs, dans les meilleurs délais. C'est cela, l'immobilier de tous les possibles.

Vente • Développement • Gérance • Direction de travaux • **spg.ch**



ÉLECTIONS FÉDÉRALES

Présentation de nos candidats

Le PLR a choisi ses 12 candidats pour les élections fédérales de 2027. Une liste qui compte 6 femmes et 6 hommes aux profils variés et à l'engagement indéfectible. L'âge moyen est de 48 ans.

Pour le Conseil national, c'est le sortant **Cyril Aellen**, vice-président du PLR Suisse et avocat qui sera tête de liste. « Les personnes désignées viennent d'horizons, de métiers et de parcours différents. C'est une force. Le PLR rassemble des personnalités libres autour d'une même volonté : servir la Suisse et préparer son avenir », a-t-il lancé. Il sera ainsi accompagné de **Simone de Montmolllin**, sortante elle aussi et oenologue de profession, de **Laurie Bouchez** (médecin), d'**Alexandre de Senarclens** (avocat, député et ancien président du PLR Genève), d'**Estelle Grossmann-Tanari** (responsable commerciale et ancienne présidente des JLR), de **Lionel Halpérin** (avocat et ancien député), d'**Isabelle Rasmussen** (conseillère administrative et ancienne inspectrice de police), de **Diane Barbier-Mueller** (cheffe d'entreprise et députée), de **Jean-Pierre Pasquier** (député et maire d'Onex), de **Jonathan Karnouk-Kirchhoff** (entrepreneur, conseiller municipal, président du PLR Chêne-Bougeries), de **Thierry Glauser** (médecin et administrateur) et de **Florence Schurch** (SG Suisse Négoce, ancienne vice-présidente des Genevoises).

Pour le Conseil des États, **Simone de Montmollin** se lance dans la bataille. Forte de son expérience à Berne, elle a affirmé : « Les convictions sont indispensables – mais elles ne suffisent pas. Une conviction n'a de valeur que si elle permet de construire une solution. Et une solution n'a de valeur que si elle améliore concrètement la vie de nos concitoyennes et concitoyens. » Aux yeux de notre candidate, le PLR doit « expliquer, assumer et défendre les valeurs » qui lui sont chères et clamer haut et fort : « Oui à l'innovation. Oui à la responsabilité. Oui à la liberté. Oui à l'ouverture. Oui à la prospérité. Oui à la cohésion. Oui à l'empathie. Oui au respect des règles de droit. »



Candidate au Conseil National et au Conseil des États

SIMONE DE MONTMOLLIN
Dipl. Ing. Œnologue HES,
Conseillère nationale

Guerres, tensions commerciales, recul du droit international... la Suisse subit des chocs qui lui échappent. Face à ces défis, Genève et la Suisse ont besoin d'élus engagés. Depuis 2019, je porte la voix de Genève à Berne. Mon cap : réussir les Bilatérales III, protéger le porte-monnaie et la sécurité de la population, construire plutôt que bloquer (logements, mobilité, énergie décarbonée, adaptation au climat) et renforcer Genève, capitale du multilatéralisme et d'une science fiable, au service de l'innovation et de la société.
Candidate au Conseil national et au Conseil des États, je défends nos solutions PLR pour nos concitoyennes et concitoyens, au-delà des clivages.
Dans un paysage polarisé, le PLR est la force qui rassemble et qui avance. Liberté, responsabilité, ouverture : je suis prête à poursuivre ce combat, avec vous !



CYRIL AELLEN
Avocat, vice-président du PLR Suisse et Conseiller national

Avocat, Conseiller national depuis 2023, vice-président du PLR Suisse et ancien député au Grand Conseil genevois, je défends une Suisse libre, prospère et responsable. Mon engagement repose sur une conviction : l'État doit créer les conditions de la réussite, non se substituer à l'initiative individuelle. Notre rôle est aussi de donner leur chance à ceux qui veulent réussir. Face à l'explosion des coûts de la santé, au vieillissement de notre société et à la tentation d'augmenter les impôts, je défends des réformes courageuses plutôt que des solutions de facilité. Genève a besoin d'une voix forte à Berne. C'est avec indépendance, détermination et fidélité à mes convictions que je souhaite poursuivre mon engagement.



LAURIE BOUCHEZ
Médecin spécialiste indépendante

Médecin spécialiste indépendante, diplômée de l'Université de Genève et formée en Suisse romande, je connais les réalités de notre système de santé de l'intérieur. Face à la hausse des primes d'assurance-maladie et des coûts de la santé, je veux défendre des solutions concrètes, responsables et efficaces, qui préservent à la fois la qualité des soins et le pouvoir d'achat des familles.
Mon engagement au PLR reflète mes convictions : profondément libérale, je crois à la responsabilité individuelle, mais aussi à une politique humaine, proche des préoccupations de chacun.
Maman de deux jeunes enfants, je sais combien la famille compte. La soutenir et lui donner les moyens de construire l'avenir est au cœur de mon engagement.



ALEXANDRE DE SENARCLENS
Avocat, député et ancien président du PLR Genève

Notre pays a plus que jamais besoin des solutions du PLR. Je m'engage pleinement pour que notre parti décroche un troisième siège au Conseil national et un siège au Conseil des États.
Trois priorités guideront ma campagne :
Bilatérales III : des relations ambitieuses et durables avec nos principaux partenaires sont essentielles à notre prospérité.
Sécurité : le monde est devenu plus menaçant. La Suisse doit donc renforcer sa défense et sa cybersécurité et protéger ses citoyens.
Innovation : pour rester dynamique, notre économie doit investir dans la recherche, la formation et les collaborations scientifiques internationales.
Ensemble, faisons gagner une Suisse ouverte, sûre et innovante !



ESTELLE GROSSMANN-TANARI
Responsable du développement commercial et ancienne présidente des JLR

Genevoise de 35 ans, je travaille dans le développement économique et m'engage activement dans la vie politique et associative de notre canton. Curieuse, déterminée et profondément attachée aux rencontres, j'aime écouter, comprendre et faire avancer les choses. La sécurité, l'innovation et le soutien à nos PME sont au cœur de mes priorités. Je tiens aussi à une société où les femmes peuvent entreprendre, s'affirmer et saisir pleinement leurs chances. Je crois en une Genève dynamique, ouverte et ambitieuse, dont la voix mérite d'être entendue et défendue avec conviction à Berne. Ma vision de la politique ? Des convictions solides, une vraie capacité d'écoute et l'envie de transformer les idées en actions concrètes, sans jamais perdre le lien avec le terrain.



LIONEL HALPÉRIN
Avocat et ancien député

Marié et père de quatre enfants, membre du comité directeur du PLR, ancien Bâtonnier, ancien Député et Constituant. Conscient du privilège que j'ai eu en grandissant à Genève, je souhaite rendre à la Cité une partie de ce qu'elle m'a apporté.Dans une période troublée où les extrêmes progressent, je refuse le choix entre populisme et résignation.
On peut défendre sans complexe :
Les libertés individuelles, au premier rang desquelles la sécurité ; un Etat svelte, au service de la population ; une économie forte et une fiscalité raisonnable.
Je revendique la fermeté sans la démagogie. Je veux porter ces convictions à Berne, avec un PLR offensif, qui assume ses valeurs et ne s'excuse pas de les défendre.



ISABELLE RASMUSSEN
Conseillère administrative et ancienne inspectrice de police

Mariée et mère de deux enfants, m'engager davantage est une suite naturelle de mon parcours. Mon expérience de plus de dix ans au sein d'un exécutif communal m'a permis de mieux comprendre les réalités concrètes auxquelles la population est confrontée au quotidien. Elle m'a également appris l'importance du maintien du dialogue avec les citoyens, mais aussi la capacité à décider une fois l'appréciation de la situation effectuée.
Dans une période marquée notamment par de nombreux défis sécuritaires, économiques et environnementaux, je souhaite apporter une voix constructive, fiable et dynamique pour Genève et la Suisse.
Consciente des responsabilités d'un mandat fédéral, je souhaite modestement mettre mon expérience politique et professionnelle au service de notre pays.
Je m'engage pleinement pour celles et ceux qui se lèvent tôt !



DIANE BARBIER-MUELLER

Cheffe d'entreprise
et députée

Cheffe d'entreprise et mère de famille, je veux agir pour une Suisse juste, prospère et tournée vers l'avenir. Notre système judiciaire doit gagner en efficacité : la justice ne peut être paralysée par la complexité. En petite enfance et en éducation, nous devons garantir des places d'accueil et donner à chaque enfant les mêmes chances, tout en permettant à chacun de concilier vie familiale et professionnelle et de réaliser ses aspirations. Enfin, la mobilité doit être pensée sans opposer les modes de transport : des infrastructures adaptées et des déplacements fluides sont essentiels à la qualité de vie et à notre économie. Soutenir familles et entreprises, donner à chacun les moyens de construire son avenir et exiger de l'État performance et résultats : c'est le cap que je défendrai à Berne.



JEAN-PIERRE PASQUIER

Député et Maire de la Ville d'Onex

Député au Grand Conseil et Maire de la Ville d'Onex, je bénéficie d'une solide expérience politique et institutionnelle. Ingénieur en génie chimique, j'ai exercé mon activité professionnelle au sein de l'industrie genevoise, dans les secteurs des arômes et parfums ainsi que de l'horlogerie. Ce parcours, renforcé par mon engagement comme colonel de l'armée suisse, m'a permis d'acquérir une connaissance approfondie des enjeux économiques, sociaux et sécuritaires de notre pays. À Berne, je veux agir sur deux priorités essentielles : une défense nationale crédible, dotée des moyens nécessaires à notre sécurité, et la maîtrise de notre avenir numérique afin de renforcer notre souveraineté, notre capacité d'innovation et la compétitivité des entreprises suisses.



JONATHAN KARNOUK-KIRCHHOFF

Founder & CEO, conseiller
municipal et président du PLR
Chêne-Bougeries

Né le 1er août 1990 à Genève, j'y ai grandi et fait mes études. Je suis marié et l'heureux papa de deux petites filles. J'ai travaillé dans le négoce international pendant plus de dix années avant de me lancer comme entrepreneur en créant une entreprise qui a pour mission de résoudre les problèmes de gestion des déchets et d'accès à l'électricité dans certaines régions du monde. Ma riche expérience professionnelle m'a permis d'avoir de très bonnes connaissances des domaines de l'industrie, de l'énergie, de l'économie et de l'écologie. Depuis plusieurs années je suis engagé au service de la collectivité en tant que conseiller municipal et président du PLR à Chêne-Bougeries ainsi que comme bénévole dans les soins palliatifs. Sportif, je cours des ultra-trails.



THIERRY GLAUSER

Médecin et administrateur

Médecin, entrepreneur et citoyen engagé, je me présente au Conseil national avec une conviction simple : la liberté grandit lorsqu'elle s'accompagne de responsabilité. Je veux défendre une Suisse qui fait confiance à celles et ceux qui soignent, créent, innovent et s'investissent. À Berne, je porterai une voix genevoise libre, pragmatique et constructive : moins de bureaucratie, davantage de choix, une santé forte et accessible, une économie vivante, un État qui protège sans étouffer. Notre avenir ne se décrète pas depuis un bureau : il se construit chaque jour par l'engagement, la confiance et le courage d'agir.



FLORENCE SCHURCH

Secrétaire générale Suisse Négoce,
ancienne vice-présidente des Genevoises

Genevoise, je suis candidate au Conseil national pour le PLR Genève.
Mon parcours sort des sentiers habituels de la politique, et c'est ma force : une expérience concrète du public et du privé. Première femme de la police fédérale en poste à l'étranger, seulement 6 mois après les attentats du 11 septembre, j'ai ensuite défendu pendant 11 ans les intérêts de Genève à Berne, comme attachée aux affaires fédérales du canton. Je dirige aujourd'hui l'association faîtière du négoce de matières premières et du transport maritime, un secteur clé qui représente des entreprises ancrées en Suisse, dont certaines à Genève.
Engagée au PLR depuis trente-cinq ans, je connais les institutions cantonales et fédérales, et les réalités des entreprises. J'entends porter cette expérience au Parlement pour défendre l'économie, la prospérité et la sécurité. Mon engagement : que Genève pèse à Berne autant qu'elle compte pour la Suisse.

EUPOROS SA,
LA RÉFÉRENCE DANS LE COMMERCE DE MÉTAUX PRÉCIEUX DEPUIS 2010



INVESTISSEZ DANS VOTRE AVENIR!

EUPOROS

Contactez nous : +41 22 552 13 15
World Trade Center II, 1215 Geneve

www.euporos.ch

PLR SUISSE

Discours de Benjamin Mühlemann, coprésident du PLR Suisse

Forte affluence à la « Landsgemeinde » du PLR à Langenthal !

Plus d'un demi-millier de cadres et de délégués de toute la Suisse ont participé à la « Landsgemeinde » du PLR samedi 17 octobre à Langenthal (Berne). Au programme : des discours, des ateliers de formation et de nombreux échanges. Le PLR et ses militants abordent les votations et les élections fédérales à venir avec une grande motivation. Nous nous engageons pour celles et ceux qui se lèvent tôt, avec du cran, avec du cœur ! Retrouvez dans cette édition le discours de Benjamin Mühlemann, coprésident du PLR Suisse.



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

« Ne demandez pas ce que votre pays peut faire pour vous. Demandez ce que vous pouvez faire pour votre pays. »

Chères et chers ami-e-s libéraux-radicaux,

C'est ce qu'a déclaré le président américain John F. Kennedy lors de son discours d'investiture, en janvier 1961. C'était une époque où l'on partait à la découverte de nouveaux horizons, à la conquête de la « New Frontier », selon l'expression employée par Kennedy lui-même, en référence à la « Frontier », cette frontière que les colons américains repoussaient à mesure qu'ils progressaient vers l'Ouest. C'était le début d'une décennie à la fin de laquelle Neil Armstrong allait devenir le premier homme à marcher sur la Lune.

Aujourd'hui, nous ne vivons certainement pas une époque porteuse du même élan. Susanne a décrit en ouverture la situation mondiale et les forces politiques qui ont le vent en poupe. Ces forces promettent certes beaucoup de nouveautés et de changements. Mais nous sommes loin d'un nouvel élan — ou alors il nous entraîne dans la mauvaise direction, dans une bulle de promesses creuses.

Nous aussi, chères et chers ami-e-s libéraux-radicaux, nous voulons aller de l'avant. Mais dans la bonne direction : celle d'un avenir prometteur, pour notre pays et pour notre parti.

Aujourd'hui, à cette Landsgemeinde, nous nous mettons ensemble en marche pour les élections fédérales de 2027. Nous voulons gagner ces élections, et nous les gagnerons.

Pour se lancer, pour avancer, il faut s'appuyer sur des fondations solides, avoir des racines profondes et savoir d'où l'on vient.

Autrement dit, il faut une boussole claire et un solide système de valeurs.

Mais quelles sont ces valeurs ? Quelles sont nos valeurs libérales, nos valeurs libérales-radicales ? C'est ce dont nous voulons discuter avec vous aujourd'hui.

Pour préparer cette discussion, nous avons demandé à la famille libérale-radicale de nous communiquer ses expressions et proverbes préférés, et de nous expliquer pourquoi ceux-ci expriment, à ses yeux, des valeurs libérales.

De ces nombreuses réponses, aussi riches que variées, est né le recueil de valeurs que nous vous avons transmis avant cette Landsgemeinde.

J'ai placé l'une de ces expressions au début de mon intervention, car elle exprime une attitude qui, à mes yeux, est profondément libérale-radicale. Les paroles prononcées par John F. Kennedy en 1961 nous parlent, à nous les libéraux, directement au cœur. Plutôt que d'attendre les bienfaits de l'État, nous préférons agir de manière responsable et nous engager au service de la collectivité.

Comme Kennedy l'a si bien dit, nos valeurs ne portent pas sur ce que l'État fait pour nous. Car nous ne voulons pas que l'État règle tout à notre place. Et l'État ne doit pas — et ne peut pas — décider seul de tout ce qui est important et juste. La raison ne se décrète pas, le savoir-vivre ne se réglemente pas et la responsabilité individuelle ne s'impose pas par la contrainte.

Ces valeurs ne se résument donc pas à des lois, des prescriptions ou des slogans sur des questions précises. Elles disent ce qui nous définit. Ce que nos grands-parents et nos parents nous ont transmis. Et ce que nous voulons transmettre à nos enfants.

Chères et chers ami-e-s libéraux-radicaux

Je l'ai dit : beaucoup de nos membres nous ont fait part de leurs expressions et proverbes préférés. Les réponses ont été aussi nombreuses que variées. Mais il y a un proverbe qui a été cité maintes fois et qui semble donc faire l'unanimité au sein du PLR :

« A cœur vaillant, rien d'impossible ».

Avec du courage, de la volonté et de la détermination, on peut surmonter tous les obstacles, même ceux qui semblent insurmontables.

En d'autres mots : nous voulons et nous pouvons gagner les élections 2027. Allons-y, unis et avec détermination.

Rest'Ho : pour une Genève qui entreprend, qui rayonne et qui vit !

La deuxième édition de Rest'Ho, un rendez-vous entre le PLR Genève et les professionnels de l'hôtellerie, de la restauration, du tourisme et de l'événementiel a eu lieu le 21 septembre dernier. Son organisateur, Bryan Lo Giudice, nous en expose les objectifs et la vision pour Genève : une ville qui vit !



Par Bryan Lo Giudice

Membre du PLR et organisateur de Rest'Ho

GENÈVE, UNE VILLE « RICHE » DE CULTURE ET ACCUEILLANTE

L'attractivité de Genève ne se résume pas à sa place financière, à ses organisations internationales ou à ses multinationales. Elle se mesure aussi à la vitalité de ses rues, à la qualité de ses hôtels et de ses restaurants, à la richesse de sa vie culturelle et à sa capacité d'accueillir des événements qui rassemblent. Derrière cette Genève vivante et accueillante se trouvent des femmes et des hommes qui entreprennent, investissent, prennent des risques et créent des emplois. Ces acteurs méritent d'être écoutés, soutenus et, surtout, de pouvoir travailler dans des conditions favorables.

UNE DEUXIÈME ÉDITION DE REST'HO, POUR UN DIALOGUE DANS LA DURÉE

C'est avec cette conviction que nous avons organisé, le 21 septembre dernier, aux Halles de l'Île, la deuxième édition de Rest'Ho, notre rendez-vous entre le PLR Genève et les professionnels de l'hôtellerie, de la restauration, du tourisme et de l'événementiel. Une deuxième rencontre qui confirme notre volonté d'inscrire ce dialogue dans la durée. Car ces métiers, trop souvent considérés sous le seul angle des nuisances ou des contraintes qu'ils pourraient générer, constituent en réalité un pilier essentiel de notre économie et de notre qualité de vie.

OFFRIR DES EMPLOIS DANS UNE VILLE DYNAMIQUE

Pensons aux emplois directs et indirects qu'ils génèrent, aux apprentissages qu'ils offrent aux jeunes, aux fournisseurs locaux qu'ils font travailler, aux visiteurs qu'ils attirent et aux retombées qu'ils produisent dans l'ensemble du canton. Un congrès international, un festival, une terrasse animée ou un restaurant qui ouvre ses portes profitent bien au-delà d'un seul établissement. Ils participent à l'image de Genève et à son dynamisme. Dans un environnement où les villes rivalisent pour attirer entreprises, talents et visiteurs, cette dimension de notre attractivité ne saurait être négligée.

DES MANIFESTATIONS CONFRONTÉES À DES RÈGLES RIGIDES

Cette deuxième édition, en présence notamment de la présidente du Conseil d'État Anne Hiltpold et de représentants des associations professionnelles, a permis des échanges directs et francs. Les témoignages convergent : procédures complexes, multiplicité des interlocuteurs, rigidité de certaines règles et difficultés à organiser des manifestations finissent par freiner les initiatives. Les entrepreneurs ne demandent pas l'absence de règles. Ils souhaitent des règles claires, proportionnées, prévisibles, et une administration qui les accompagne plutôt qu'une succession d'obstacles à surmonter.


PLR
Les Libéraux-Radicaux









LE PLR PROPOSE DES SOLUTIONS CONCRÈTES POUR UNE VILLE PLUS FESTIVE ET VIVANTE

Pour le PLR, ce constat appelle des réponses concrètes. Nous défendons notamment la mise en place d'un interlocuteur unique permettant aux professionnels de simplifier leurs démarches auprès des autorités. En Ville de Genève, nos élus demandent également davantage d'équité entre les manifestations organisées par les collectivités publiques et les établissements privés. Concrètement, nous souhaitons permettre aux restaurateurs de diffuser de la musique sur leurs terrasses durant l'été, dans un cadre contrôlé et réglementé, respectueux du voisinage. Pourquoi la musique serait-elle autorisée lors d'événements organisés par la Ville, mais interdite aux établissements qui contribuent quotidiennement à l'animation de nos quartiers ?

Nous proposons aussi de tester, durant la période estivale, une prolongation de l'ouverture des terrasses jusqu'à deux heures du matin le jeudi. Il ne s'agit pas d'opposer les habitants aux établissements, mais de chercher des solutions équilibrées qui respectent le voisinage sans condamner toute animation. Enfin, nous voulons redonner à Genève l'ambition d'organiser de grandes festivités populaires, à commencer par le retour de véritables Fêtes de Genève, avec la garantie d'un grand feu d'artifice. Ce rendez-vous emblématique doit redevenir un moment fédérateur pour la population, un moteur pour nos commerçants et un symbole du rayonnement de notre canton bien au-delà de ses frontières.

UNE CONCEPTION DE GENÈVE, UN ADN LIBÉRAL-RADICAL

Au fond, la question dépasse largement les horaires des terrasses ou les autorisations administratives. Elle touche à notre conception de Genève. Voulons-nous une ville qui accueille les initiatives et encourage celles et ceux qui osent ? Ou une ville où la complexité réglementaire décourage progressivement les projets, jusqu'à rendre l'immobilisme plus simple que l'action ?

L'ADN libéral-radical est précisément de faire confiance à l'esprit d'entreprise, de défendre la liberté de créer et de rappeler qu'une économie prospère est indispensable à une société dynamique. Soutenir ces branches, ce n'est pas défendre un intérêt particulier : c'est investir dans l'emploi, dans le lien social, dans notre qualité de vie et dans le rayonnement de Genève.

REST'HO : UN LIEU DE DIALOGUE RÉGULIER

Rest'Ho n'a donc pas vocation à être une simple réunion annuelle. Nous voulons en faire un lieu de dialogue régulier, où les réalités du terrain nourrissent les propositions politiques et où les engagements se traduisent en actes. Cette deuxième édition marque une nouvelle étape de ce travail collectif.

Notre ambition est simple : une Genève qui ne s'endort pas sur ses acquis, qui assume son statut de ville internationale et qui donne à ses entrepreneurs les moyens de réussir. Une Genève ouverte, vivante, accueillante et fière de son dynamisme. Une Genève qui bouge !


+ de logements
MAINTENANT !
Seymaz
OUI
Bel-Air
Gare
OUI au projet Seymaz-Sud (Chêne-Bourg)
PLR
Les Libéraux-Radicaux
Genève
MCG
www.mcge.ch
UDC
PVL
Genève
JLR
Genève
Jeunes du Centre
Canton de Genève

PLR EN IMAGES

Landsgemeinde à Langenthal







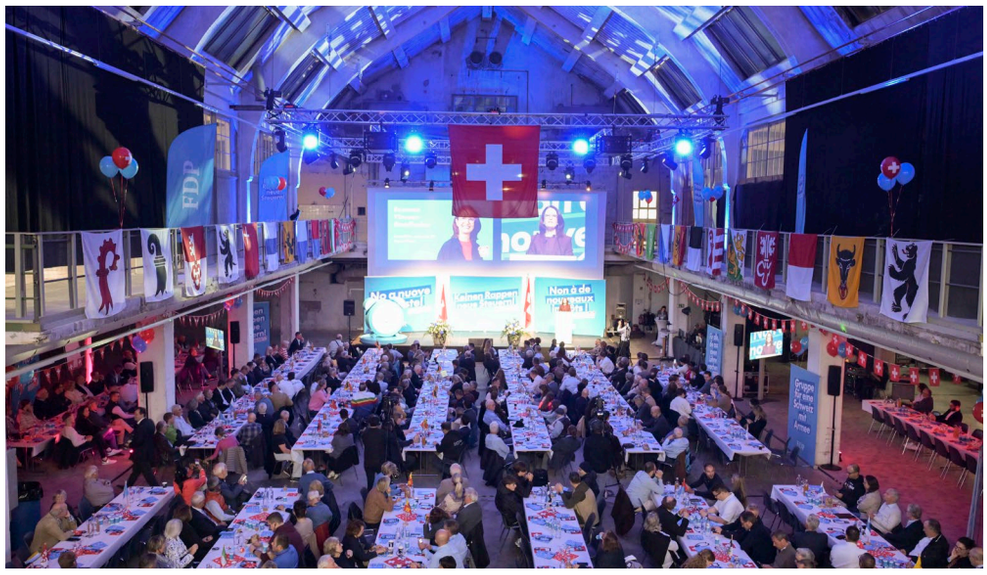









Für alle, die heute was machen.
Für alle, die den Wecker stellen.
FDP


FDP




FDP PLR
2027

Balestrafic: fort par nature!



Ce n'est pas un hasard si nous avons choisi l'éléphant comme symbole. Cet animal représente la force, l'intelligence, mais aussi l'esprit d'équipe et la loyauté. Des valeurs qui sont les nôtres et que nous partageons avec nos clients.

Quels que soient vos besoins en terme de logistique, de stockage ou de déménagement, nous avons votre solution.

Pour vous en convaincre, il ne vous en coûtera rien, si ce n'est le temps que vous voudrez bien nous consacrer afin que nous étudions et comprenions vos besoins.

BALESTRAFIC

www.balestrafic.ch

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00